



Ni "brancardier", ni "pompier", simplement chirurgien urgentiste!

En ces temps de crise financière, d'aucun se sent légitimé à y aller de sa tirade vengeresse sur les méfaits de l'argent roi et sur ces méchants boursicoteurs qui plongent les finances mondiales dans le quasi-chaos, en réclamant justice pour les dirigeants des banques qui n'ont pas vu la crise arriver! Tout un programme! Restons modestes, il n'appartient pas, à notre sens, à une organisation syndicale de porter un jugement sur les tenants et les aboutissants d'une crise, dont même les spécialistes n'ont pas mesuré l'ampleur, mais de rester vigilante sur ses conséquences

sociales. En revanche, cette crise est éclairante, à plus d'un titre, sur le rôle et la légitimité de la CDC pour le pays, ainsi que sur son indépendance supposée vis à vis de l'exécutif.

Les petits épargnants au secours des gros portefeuilles!

La CFTC aurait préféré que le gouvernement mobilise, en son temps, les fonds d'épargne disponibles au développement du logement social ou, pourquoi pas, à la sauvegarde de la sécurité sociale! Une crise exceptionnelle suggère, certes, des décisions tout aussi exceptionnelles.

Mais, la situation des mal (ou pas) logés n'a-t-elle pas exceptionnellement trop duré? Le déficit de la sécurité sociale n'est-il pas exceptionnellement récurrent?

Qu'on se rassure, cette mobilisation de fonds ne grèvera pas l'impôt des français, il s'agit simplement de mobiliser les économies des petits épargnants pour venir au secours des gros portefeuilles!

L'idée est généreuse, mais pourrait, en d'autres circonstances, être jugée pour le moins indécente.

Ni "brancardier", ni "pompier", c'est en ces termes que le nouveau Directeur Général, fraîchement nommé, envisageait, avec le symbolisme dont il a le secret, son indépendance vis à vis de l'exécutif. Quelques mois plus tard, force est de constater qu'en plus de ses talents de brancardier et de pompier, il doit aussi, sur pression de l'exécutif, assumer le rôle de chirurgien en opérant des interventions précises et répétées, soit pour panser les actions avant qu'elles ne s'infectent (cf Dexia), soit encore pour cautériser le financement des PME. Il a même, cette fois-ci sur injonction de l'exécutif, porté le coup de scalpel définitif en s'opposant à toute attribution de parachute doré au patron débarqué de Dexia!

Tantôt "bon samaritain", tantôt "apprenti gendarme", notre Directeur général est de toutes les (bonnes) causes!

Personne ne lui en fera le reproche, en tout cas pas la CFTC. Faire jouer à notre Institution son rôle de soutien au PME, c'est avant tout préserver des emplois! Augmenter son capital dans Dexia, c'est bien sûr garantir les intérêts patrimoniaux de la CDC, mais c'est aussi sauver des emplois! En somme, la CDC soutient les politiques publiques, là où l'exécutif a décrété l'intérêt général. On peut toujours discuter de l'intérêt général (cf encart), mais la CFTC ne peut qu'être d'accord, pour l'avoir écrit à propos du plan Elan 2020, avec le Directeur Général lorsqu'il affirme qu'il n'appartient pas à la CDC de définir cet intérêt général.

Alors, de grâce, il est grand temps d'adapter les discours à la réalité des faits.

Tirons déjà les premières leçons d'une crise qui, certes, légitime l'Institution dans son rôle au service du Pays, mais révèle également, en tout cas à ceux qui ne voulaient pas encore le voir, le caractère "virtuel" de l'indépendance de la CDC à l'égard du pouvoir exécutif.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer que le conseil de surveillance et le comité des investissements récemment créé, devront se contenter de valider à posteriori les décisions prises d'un commun accord entre le DG et l'Élysée! Il aurait été évidemment, pour le moins, paradoxal que l'Institution reste muette à l'urgent appel à la cohésion nationale. Mais, à l'heure où la Direction veut insuffler une nouvelle charte des messages, il serait plus juste d'affirmer que l'établissement public est placé "de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie du Parlement", sauf circonstances, plus ou moins exceptionnelles, durant lesquelles elle relève de l'exécutif!

Reste que le Directeur Général devra assumer, en propre, les conséquences sociales internes de cette crise. La probable fusion des sièges de la CNCE et des Banques populaires, après la tourmente de Natixis, devrait aussi concentrer toute l'attention des syndicats de la CDC sur la situation particulièrement tendue de nos collègues mis à disposition. C'est bien là le rôle essentiel d'une organisation syndicale!

Des négociations sur fond de crise!

Une deuxième leçon à tirer de cette crise serait, peut-être, de cesser de faire croire aux personnels de cette maison que son Directeur Général est roi dans son royaume et souverain dans ses fonds "propres". Cela éviterait à certains syndicats d'entretenir le mirage nombriliste d'une Institution qui vivrait en vase clos, libérée de toute contrainte et pression extérieures.

Faire régulièrement le rappel de la situation florissante de l'établissement d'il y a 15 ans pour soutenir des revendications, c'est non seulement s'enfermer dans un conservatisme dangereux, mais également oublier que la modernité, dont on se revendique, passe avant tout par l'art de vivre au présent!

Qu'on se le dise, les négociations seront particulièrement difficiles. Les marges de manoeuvre existent, mais, plus que jamais, l'unité des syndicats réformistes sera de mise pour faire aboutir vos revendications.

Le Directeur Général a dit:

"Je ne toucherai pas aux intérêts patrimoniaux de la Caisse des Dépôts"

... au cours de la demi-heure d'information sur la crise financière qu'il a consacrée aux organisations syndicales le 3 octobre dernier, à la demande, notamment, de la CFTC.

Cette affirmation est certes de nature à rassurer le personnel. Elle est somme toute conforme aux obligations légales du Directeur Général reprises dans la loi de modernisation de l'économie: *"La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises."*

Reste que le résultat 2008 de l'établissement public sera sérieusement affecté par cette crise, qu'il s'agisse du rendement de son portefeuille "actions" ou de l'augmentation conséquente de son capital dans DEXIA.

Par chance, la Direction n'a pas cédé, en son temps, au syndicat moderniste qui revendique une participation du personnel aux résultats de la CDC, comme outil pérenne de réponse à la dégradation du pouvoir d'achat.

Le compte pour 2008 aurait été vite fait!

"L'accord cadre 2009-2011 ne sera pas une pâle copie de l'actuel"

...à la journée de l'encadrement du 18 septembre. Le DRH Groupe a rappelé, au cours de son entretien avec la délégation CFTC, que le prochain accord cadre n'aurait pas grand chose à voir avec l'actuel.

La Direction souhaiterait l'articuler autour des thèmes suivants:

- 1) Les parcours professionnels : accompagnement (formation), visibilité et reconnaissance;
- 2) La reconnaissance des efforts individuels : donner davantage de souplesse aux opérationnels, sous le contrôle de la RH fédérale;
- 3) Deuxième partie de carrière : avancement/promotion; temps de travail; transition vie professionnelle/vie personnelle.
- 4) Rémunérations indirectes : effort sur le logement, épargne salariale, aide à la garde des jeunes enfants...

Au cours d'un entretien constructif, la délégation CFTC a décliné, d'une part, les différents points de l'actuel accord, en relevant un certain nombre de dysfonctionnements dans son contenu ou son application, notamment ceux ayant trait à la mobilité et, d'autre part, les différents thèmes qu'elle souhaitait voir aborder dans les négociations à venir.

Une première réunion de cadrage se tiendra le 10 octobre. La CFTC vous informera.

Transfert sur le site d'accueil : une occasion manquée de mettre en adéquation discours et acte

Au cours de son entretien avec le DRH du Groupe, la délégation CFTC est revenue sur les conditions du transfert sur Arcueil d'une partie de DBO et DBR, en soulignant l'occasion manquée par la Direction de favoriser les volontaires pour le départ. En réponse, la Direction déclare qu'elle ne pouvait modifier les équipes compte tenu du risque opérationnel encouru. Elle affirme néanmoins qu'elle portera une attention particulière à celles et ceux de nos collègues favorables au retour au siège. Dont acte, la CFTC suivra de près cet engagement, par l'intermédiaire de sa correspondante du site d'Arcueil.

Aide à la garde des jeunes enfants : La Direction générale ouvre la porte aux négociations

La CFTC a saisi, à plusieurs reprises, les Directions successives sur les difficultés que rencontrent les collaborateurs, comme tous les parents de jeunes enfants, pour trouver un mode de garde adapté.

Elle s'était jusqu'à présent heurtée à un refus catégorique, conforté, il est vrai par le manque d'intérêt des autres syndicats sur ce sujet.

La Direction générale a, par courrier du 30 septembre 2008, accepté le principe d'ouvrir des négociations sur ce thème. Cette décision est un premier pas important que la CFTC relève avec satisfaction.

Chrystel Prévost rejoint l'équipe CFTC. Elle est implantée sur le site d'Arcueil



01-58-50-30-18



chrystel.prevost@caissedesdepots.fr

Chrystel exerçait ses fonctions jusqu'au 22 septembre à la Direction de la communication. Elle a rejoint l'équipe CFTC depuis, pour soutenir et développer son action auprès des salariés de l'établissement public et des filiales.

Elle exerce les fonctions de déléguée syndicale de l'établissement public et de déléguée syndicale du groupe CDC. A ce titre, elle représente la CFTC au Comité mixte d'information et de concertation.

Elle est par ailleurs correspondante de la CFTC du site d'Arcueil. N'hésitez pas à la contacter.

C'est plus rapide et plus écologique.

Si être informé(e) est bien un droit, mettre à jour son site devrait être un devoir !

Retrouvez l'information sociale actualisée sur l'intr@net CFTC
Inscrivez-vous à notre e-lettre